



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 25/03/2025  
Reçu en préfecture le 25/03/2025  
Publié le 26/03/2025  
ID : 026-212600886-20250324-DELIB2025\_12-DE



Publié sur le site internet le 26 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.12 Séance du 24 mars 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 24 mars 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 mars 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à M. Pascal BERRANGER, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY à M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE à Mme Marina THON, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 18

M. Jean-Michel SARZIER a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Restauration des drapeaux des conscrits - Demande de subvention**

Rapporteur : Jean-Marc ANDRÉ

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

**Vu** la délibération 2024.42 du 24 juin 2024 relative à la demande de subvention au Département de la Drôme,

**Vu** l'avis de la commission « Finances » du 19 mars 2025,

La commune a un projet d'investissement consistant à rénover dix drapeaux de conscrits de la commune, plus que centenaires, qui ont été retrouvés. Leur état est mauvais (8), voire très mauvais (2), et nécessite une intervention de conservation préventive, puis un conditionnement par un spécialiste.

**Considérant** que cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme dans le cadre de son dispositif « Patrimoine - Restauration et valorisation du bâti, objets, archives »,

**Considérant** que cette opération peut être subventionnée par Valence Romans Agglo dans le cadre de son fonds de concours petit patrimoine des communes en date du 17 décembre 2024 et qu'il y a lieu de modifier le plan de financement initial,

Le montant global prévisionnel s'élève à environ **5 230€ HT** :

- Rénovation et construction de boîtes de conservation : 5 230€ HT

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
DEPARTEMENT DE LA DROME	Patrimoine - Restauration et valorisation du bâti, objets, archives	1 046€	20%
VRA	Fonds de concours	2 092€	40%
<b>Sous-total (aides publiques)</b>		<b>3 138€</b>	<b>60%</b>
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	AUTOFINANCEMENT	2 092€	40%
<b>Total prévisionnel € HT</b>		<b>5 230€</b>	<b>100%</b>

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20250324-DELIB2025\_

Conseil Municipal du 24 mars 2025

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2025 et suivants.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2025 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de tous les financeurs possibles ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'attribution des subventions.

-----  
Ainsi fait et délibéré,

Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,

La transmission en Préfecture le :

La publication le :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

